Motion du 14 octobre 2019 de Mmes et MM. Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Souheil Sayegh et Jean-Luc von Arx: «Logements adaptés aux personnes âgées en Ville de Genève: du concret SVP!»

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vieillissement de la population en Ville de Genève (16,5% de plus de 65 ans en 2019 et 23% prévus en 2040;
- le rapport du département de la cohésion sociale et de la solidarité intitulé «Politique de la vieillesse en Ville de Genève», daté de septembre 2015, qui stipule notamment dans ses recommandations:
 - Axe 3. Mobilité et accessibilité physique: la Ville de Genève œuvre à l'autonomie des personnes âgées et à mobilité réduite, afin de leur permettre de sortir de chez elles et de se déplacer en toute sécurité en prévenant à la fois les risques d'isolement et d'accidents liés aux déplacements,
 - Objectif 6. Assurer l'accessibilité physique aux espaces et aux bâtiments publics pour toute personne à mobilité réduite et notamment pour les personnes âgées,
 - Axe 4. Habitat: la Ville de Genève œuvre pour la meilleure qualité de vie à domicile des personnes âgées. Pour cela, elle travaille en partenariat avec les milieux immobiliers et du bâtiment, afin d'adapter les logements existants et de créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite,
 - Objectif 7. Adapter les logements existants en fonction des besoins des personnes âgées vivant à domicile,
 - Objectif 8. Encourager et faciliter l'installation des personnes âgées dans des logements à des prix abordables et adaptés à l'âge,
 - Objectif 9. Créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées et à mobilité réduite, en développant le «réflexe senior»;
- la page du site officiel de la Ville de Genève «Logement pour personnes âgées autonomes», qui ne mentionne que deux lieux spécifiques sur le territoire et sous la juridiction de la Ville de Genève avec des appartements pour personnes âgées indépendantes, soit la résidence Colladon au sein de la Maison de retraite du Petit-Saconnex et la résidence Trembley au sein de la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- les divers objets déposés au Conseil municipal de la Ville de Genève: les motions M-1083, M-1146, M-932, M-956 et la proposition PR-871;

- les engagements pris par la plupart des politiciens et des politiciennes de notre ville et du canton en signant la charte de la Fegems (Fédération genevoise des établissements médico-sociaux) pour une politique des personnes âgées à Genève:
- le fait qu'en commission des travaux et des constructions du Conseil municipal, cette politique n'apparaît pas toujours clairement au gré des nouvelles constructions ou des rénovations engagées par la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui faire rapport de toutes les mesures prises en faveur des personnes âgées, conformément aux promesses et aux objectifs énoncés pour la législature 2015-2020;
- de lui indiquer les recommandations fournies aux mandataires désignés pour la construction des nouveaux immeubles de la Ville confirmant la politique en la matière énoncée pour la législature;
- de lui fournir la liste des immeubles et logements de la Ville de Genève ayant bénéficié de structures adaptées aux personnes âgées durant ladite période.